Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260330-2103202607-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2103202607

Séance du 21 mars 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026

Le 21 mars 2026 à 10h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, le maire

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie, HAMON Fanny, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel

Procurations :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Désignation des délégués pour le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de nommer deux membres du Conseil municipal qui siègeront au Conseil d'administration du Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Le Conseil municipal décide de nommer à l'unanimité :

- Titulaire : Yvon PARCHEMINER
- Suppléant : Erwan CHAMBRY

Fait et délibéré à Calanhel, le 21 mars 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

MAIRIE DE CALANHEL (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Cyril JOBIC